



Pau, le 2 mars 2026

## LE 8 MARS, Journée Internationale pour les Droits des Femmes

*Grève Féministe au travail et partout ailleurs !*

**Sans les femmes, tout s'arrête !** <https://www.grevefeministe.fr/>

**Le 8 mars est une étape de lutte décisive pour construire une société réellement démocratique, d'égalité et de justice sociale. C'est aussi un temps fort de solidarité internationale où le mouvement social féministe doit imposer un véritable rapport de force pour faire entendre ses exigences.**

**Plus d'infos :**

<https://fsu64.fsu.fr/le-8-mars-brisons-les-chaines-sexistes-du-capital/>

**ALORS, LE 8 MARS, A PAU, A BAYONNE ET DANS TOUTE LA FRANCE, ON PARTICIPE A LA GRÈVE FÉMINISTE.**

**PAU Square ARAGON : VILLAGE MILITANT (12H à 14H),** Cantine solidaire, atelier pancartes, performances, prises de parole....**et marche manifestation à 14 H**

**BAYONNE (GARE): MANIF (11H)**

## **Prévoyance, sortez couvert-e-s !**

La **réforme** de 2021, que le **SNES-FSU n'a pas approuvée**, a séparé la complémentaire **santé** (remboursement des soins) de la **prévoyance** (maintien de revenu en cas d'arrêt prolongé...). L'accord interministériel d'octobre 2023 impose toutefois aux ministères de proposer un contrat de prévoyance à partir de mai 2026, en même temps que la nouvelle couverture santé. Contrairement à la couverture santé, l'adhésion à la prévoyance restera **facultative**.

La prévoyance vise, comme son nom l'indique, à anticiper une perte de revenus due à un accident, une maladie ou un décès.

L'absence de couverture en prévoyance en cas d'arrêt prolongé peut être redoutable : **le risque d'arrêt long concerne tout le monde**, il peut découler d'une maladie grave mais aussi de l'accumulation de problèmes de santé sur une année ou d'un accident de la vie quotidienne. L'accord pour le cahier des charges de la prévoyance d'octobre 2023, a été signé par la FSU, ce qui a permis aux représentant-e-s FSU d'améliorer certains éléments de couverture statutaire même si la FSU n'en est pas pleinement satisfaite. Contrairement à ce que sous-entend le DGRH dans un mail aux agents, **c'est le ministère, et lui seul, sans les organisations syndicales**, qui a fait le choix du groupement MGEN/CNP Assurances/Groupe UITSEM-Mutuelle MAGE pour le contrat collectif.

Le gouvernement a **imposé un découplage**, c'est à dire une séparation entre la couverture santé et prévoyance. Ce découplage est particulièrement dangereux.

Le contrat prévoyance proposé par le groupement MGEN-MAGE-CNP comprendra une couverture « socle » (congé longue maladie, invalidité, capital décès) et une optionnelle (maladie ordinaire, longue durée, invalidité transitoire).

L'adhésion **sans questionnaire médical** sera possible dans les six mois, avec une tarification liée à la rémunération et une participation de l'État de 7 € par mois pour la couverture socle. Des contrats individuels seront aussi proposés par d'autres opérateurs. Le **contrat collectif est plus cher** mais **plus solidaire** et plus **protecteur**. De plus, il est le seul permettant de bénéficier d'une participation de l'employeur.

Les militant-e-s des sections académiques continuent de vous informer et de répondre à vos questions. Le SNES-FSU n'est pas décideur des choix faits par le ministère mais il garde sa boussole : vous donner les clés de compréhension pour faire un choix éclairé et continuer de porter, ensemble, **l'exigence d'une protection sociale** de haut niveau, à travers nos revendications du **100%** des soins prescrits remboursés par la **Sécurité sociale**. <https://www.snes.edu/le-snes-pres-de-chez-vous/>

Pour mieux comprendre les enjeux, Hervé Moreau, secrétaire national, responsable de la PSC vous propose un temps de visio, à destination des militant.es, ce jeudi 5 mars de 16h30 à 17h30.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour vous connecter dans le corps du mail de la circulaire de cet envoi.

## **Circulaire disponibilité – réintégration année scolaire 2026-2027 datée du 16 octobre 2025**

Il apparaît que dans de nombreux établissements l'information n'a pas été diffusée.

Les demandes sont à faire **avant le 10 mars**.

Le SNES est intervenu auprès des services pour signaler ce dysfonctionnement mais sans retour de leur part pour le moment, ne tardez pas à faire parvenir vos dossiers.

## **MUTATIONS INTRA 2026 quelques dates importantes**

Période de **saisie des vœux** sur SIAM : du 17 mars au 30 mars

Téléchargement des **confirmations** des demandes de mutation directement par les candidats sur SIAM : du 31 mars au 3 avril

Retour des confirmations avec les pièces justificatives par voie postale et sans visa du Chef / de la Cheffe d'Établissement : le **3 avril**

Date limite de dépôt des dossiers **handicap** : le 3 avril

Affichage des barèmes : du 7 mai au 22 mai

Date limite pour les **contestations de barèmes**, les annulations de mutation ou les demandes tardives : le 20 mai

**Résultats** du mouvement + RAD TZR : le **12 juin**

Résultats des révisions d'affectation et des recours + AFA des TZR les 2 et 3 juillet

**Contactez-nous pour toute question ou problème éventuel.**

## **FORMATIONS / STAGES / REUNIONS**

Dans votre espace adhérent se trouvent les offres départementales et académiques et nationales du SNES-FSU. En voici quelques unes :

Stage "**Droits et libertés** », jeudi 12 mars 2026 1 jour / 09h30-17h00 BORDEAUX (Salle Nicole VANRAST (250 rue Malbec – Nansouty))

Stage **CPE** – Bayonne : mardi 17 mars 2026 - 09h30-17h00 BAYONNE (Bourse du Travail)

Réunion **mutations intra** Bordeaux - 18 mars 2026 (14h30/18h30) BORDEAUX (En hybride (visio + présentiel au SNES))

Réunion **mutations intra** Bordeaux- 25 mars (14h30/18h30) seulement en visioconférence

Stage "**EVARS**" jeudi 26 mars 2026 - 09h30-17h00 BORDEAUX (Athénée Municipal (Place St Christoly))

Stage - **Droits et devoirs des personnels** à Agen mardi 31 mars 2026 09h30-17h00 AGEN (Lycée Bernard Palissy)

## **APPEL à la grève le mardi 10 mars**

Le CSA-D s'est tenu le 24 février, 27 suppressions de postes sont annoncées dans notre département. Le mardi 10 mars, les représentant.e.s du personnel sont appelés à travailler avec l'administration sur les créations et suppressions de postes lors d'un groupe de travail qui se tiendra le matin. Dans la foulée, ce qui est à la fois inédit et cavalier, le CSA-D est convoqué pour valider ces mêmes créations et suppressions de postes! Outre la saignée que représentent ces pertes de postes au prétexte de la baisse démographique, le dialogue social est de nouveau mis à mal.

**C'est pourquoi nous, représentant.e.s FSU du personnel appelons au boycott de l'instance du mardi 10 mars et à un rassemblement militant intersyndical avec appel à la grève dès 14h place d'Espagne devant la DSDEN à Pau.**